

ABONNEMENT.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR :

chez tous les Libraires :

A PARIS :

chez DONGRELL et BULLIER,

Place de la Bourse, 33 ;

EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;

BLAVETTE, r. d. Lomhards, 29.

ANNONCES, la ligne, . . . 75 c.

RÉCLAMES, — . . . 30

FAITS DIVERS, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS :

chez M. RAYAS-LAFFITE et Co,

Place de la Bourse, 9.

SAUMUR,

24 Mai 1881.

Chronique générale.

La loi nouvelle électorale établit le scrutin de liste par département. Le nombre des députés sera proportionnel au chiffre de la population, à raison d'un député par 70,000 habitants ou par fraction quelconque dépassant ce diviseur. Au premier tour, il faut obtenir la majorité absolue, et cette majorité ne pourra pas être inférieure au quart des électeurs inscrits. Par mesure transitoire, on maintiendra, dans la prochaine législature, le nombre actuel des députés pour les départements qui, en raison de leur population, devraient en avoir un moindre. La Chambre future contiendra 590 députés, y compris ceux des colonies, soit 55 de plus qu'elle n'en compte aujourd'hui.

Il y a 35 départements qui voient augmenter le nombre de leurs députés. Ce sont : la Seine qui gagne 40 députés ; le Nord et le Rhône qui en gagnent chacun 4, la Loire, le Morbihan, le Pas-de-Calais et le Puy-de-Dôme, qui en gagnent chacun 2, et l'Aisne, l'Ariège, l'Aude, les Bouches-du-Rhône, les Côtes-du-Nord, le Gard, la Gironde, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre-et-Loire, l'Isère, le Jura, la Haute-Loire, la Loire-Inférieure, le Loiret, le Lot-et-Garonne, le Maine-et-Loire, la Haute-Marne, la Mayenne, Meurthe-et-Moselle, la Meuse, l'Oise, les Basses-Pyrénées, la Haute-Saône, la Sarthe, le Tarn, le Var et les Vosges, qui gagnent chacun un député.

En comptant l'Algérie, il y a 41 départements dont le nombre des députés reste le même dans l'un et l'autre cas ; les colonies se trouvent dans la même situation.

Enfin il y a 12 départements auxquels la loi Bardoux ferait subir une réduction dans le nombre actuel des députés, mais qui, par l'effet de la clause transitoire, conserveront

ce nombre de députés. Ce sont les départements suivants : Alpes (Basses-), Alpes (Hautes-), Alpes-Maritimes, Aube, Aveyron, Charente, Corse, Creuse, Dordogne, Lozère, Savoie, Vienne.

On s'occupe beaucoup de la date de la séparation définitive de la Chambre : certains pensent que cette séparation aura lieu seulement vers le milieu du mois de juillet ; d'autres estiment que la Chambre ne prolongera pas sa peu glorieuse existence au delà de la première quinzaine de juin.

M. Gambetta est parti ce matin pour Cahors en compagnie de M. l'intendant Richard (cet intendant doit être chargé du service des vivres), de M. Etienne, ancien marchand de grains, présentement inspecteur général des chemins de fer, de M. Spuller et, disent les mauvaises langues, de Scapin-Côquelin. On n'est pas fixé sur l'époque de son retour. La Chambre actuelle lui a donné tout ce qu'il en pouvait attendre et son seul désir, nous affirme-t-on, est de la voir bien loin. C'est la première fois que nous avons un désir commun avec M. Gambetta.

Une revue de la garnison de Paris aura lieu très-probablement le jeudi 17 juin. Il est question, au ministère de la guerre, d'associer l'armée territoriale à l'armée active, en convoquant pour cette cérémonie quelques-uns de nos bataillons territoriaux.

LES DEUX COURANTS DE L'ÉLYSÉE.

A la suite du grave événement qui vient de se produire, de nombreux conciliabules ont eu lieu entre M. Grévy et ses amis. Relativement à l'attitude que doit prendre le Président de la République, deux courants d'opinions bien distincts se sont manifestés :

1° Les uns, considérant :

Que M. Gambetta a affirmé très-catégoriquement qu'il ne songeait point à violer la Constitution ;

Que M. Gambetta a donné sa parole d'honneur qu'il respecterait la situation de M. Grévy jusqu'au terme assigné à ses pouvoirs par la Constitution ;

Que, cependant, M. Gambetta étant, de fait, le véritable chef du gouvernement et le maître absolu de la majorité parlementaire, il convient de le mettre au pied du mur, pour savoir s'il est sincère ou s'il cache quelque projet déshonnéte ;

Estiment :

Que M. Grévy, en conséquence, doit demander au cabinet actuel de donner sa démission avant la dissolution de la Chambre des députés ;

Que M. Grévy devra alors faire appeler M. Gambetta afin de le charger de constituer un nouveau cabinet, dont il sera le chef, lequel cabinet fera prononcer la dissolution et présidera aux élections générales.

Nous devons dire que M. Grévy refuse d'adopter ce plan ; et il est d'ailleurs convaincu que M. Gambetta ne l'accepterait pas.

2° Les autres sont d'avis que M. Grévy abdique la présidence aussitôt après les élections.

Vous n'avez plus rien à faire, disent-ils à M. Grévy ; M. Gambetta, depuis le 19 mai, est tout ; votre situation est celle d'un roi faînéant. Le parti le plus digne serait, le jour où se réunira la nouvelle Chambre des députés, de convoquer le congrès pour recevoir votre démission et vous nommer un successeur.

On nous affirme que cette dernière opinion est celle que M. Grévy aurait adoptée.

Voici en quoi consistent les conditions imposées à toutes les tribus tunisiennes qui se soumettent :

1. Désarmement complet et versement des armes. — 2. Fourniture des moyens de transport, animaux de selle et de bât, chevaux, mulets, ânes. — 3. Fourniture de vi-

vres, viande sur pied, etc., dont le prix est remboursé par le service de l'intendance. —

4. Réintégration des familles rebelles, vieillards, femmes, enfants et troupeaux dans les campements précédemment occupés et qui sont alors sous la surveillance du corps expéditionnaire.

Cette dernière mesure est la sanction la plus efficace. Quant à la situation définitive des tribus soumises et de celles qui continuent la lutte, les conditions qui précèdent ont été imposées sous la réserve formelle du règlement ultérieur d'une indemnité spéciale de guerre lorsque les hostilités auront définitivement cessé.

Enfin, comme suprême garantie, les otages pris parmi les notables de chaque tribu sont retenus soit au quartier général, soit dans les points désignés par l'autorité militaire.

On annonce que « l'extrême gauche de la Chambre italienne vient de lancer un appel au peuple. On considère la situation comme très-grave. »

Notons cette déclaration de la *Liberta*, un des journaux de M. Sella : « Aujourd'hui plus que jamais, l'Italie a l'obligation de se préparer à la guerre contre la France ».

NOUVELLES DE TUNISIE.

Camp de Skira, 22 mai.

Le général Brem a exécuté hier une reconnaissance qui n'a donné lieu à aucun engagement, mais qui a eu des résultats pratiques importants et servira à fixer la géographie du pays des Kroumirs.

La reconnaissance a monté sur les sommets élevés qui dominent tout le pays, une brigade topographique l'accompagnait, et de là on put relever les points les plus importants du massif.

Contrairement à toutes les informations qui font courir toutes les montagnes et les cours d'eau du sud au nord, on a parfaitement pu voir toutes les chaînes se diriger parallèlement à la mer de l'ouest à l'est.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

CHAPITRE VII

LE BOIS DE BOULOGNE

Le jour suivant je me trouvais avec Henri sur le boulevard, examinant d'un air distrait les passants et les magasins, lorsqu'un de nos camarades nous accosta.

— J'ai rencontré Massiau, nous dit-il, il avait l'air désespéré, ses yeux étaient hagards, sa figure livide ; je lui ai présenté la main, il ne l'a pas prise, et, comme je lui demandais quand on le reverrait, il m'a répondu d'une voix sombre :

« Jamais. »

Je tremblai que le malheureux n'eût formé quelque sinistre projet ; je fis part de mes craintes à mon interlocuteur qui haussa les épaules et se retira en répondant ce mot cruel :

— C'est son affaire.

Hélas ! C'était aussi la mienne ; je ne pouvais me dégager avec cette odieuse insouciance ; j'étais très-agité et jeus la pensée de me rendre chez

Massiau, mais je ne connaissais pas son adresse ; d'ailleurs, j'étais sûr qu'il n'était pas chez lui à cette heure.

Pour me soustraire par le mouvement à l'obsession de mes pensées, je proposai à Henri d'aller faire une promenade au bois de Boulogne.

Nous louâmes deux chevaux et montâmes au galop l'avenue des Champs-Élysées.

C'était une belle journée de décembre.

Il avait neigé les jours précédents, mais il faisait alors un froid sec qui invitait à la promenade.

L'air était d'une transparence parfaite, le ciel d'un bleu dont aucun nuage ne troublait la pureté ; une longue suite d'équipages remplissait la chaussée de l'avenue du bois de Boulogne ; les piétons et les cavaliers sillonnaient les contre-allées depuis l'arc-de-triomphe jusqu'à la porte du bois.

Les arbres dépouillés de leur feuillage, mais parés de blanches girandoles, secouaient au souffle de la bise une poussière presque impalpable.

Henri et moi arrivâmes au bord du lac que couvrait une couche épaisse de glace ; les dames s'y faisaient promener en traîneau, les hommes s'y exerçaient au plaisir du patinage, les bords étaient couverts d'une foule élégante de curieux.

Nous saluâmes plusieurs personnes de connaissance ; Henri exprima tout à coup le désir de s'éloigner.

— Pourquoi ? lui demandai-je.

— Je viens d'apercevoir quelqu'un à qui je dois de l'argent et que je ne suis pas en mesure de payer en ce moment ; j'ai honte de me trouver en sa présence.

— Bien d'autres se trouvent dans le même cas et ne se mettent pas martel en tête.

— C'est possible, mais je ne puis me faire à cette situation humiliante.

Henri avait en effet un fond d'honnêteté qui protestait contre ce rôle de débiteur qui est trop souvent un rôle d'exploiteur et que nous acceptions avec une coupable facilité.

Ses scrupules m'inspiraient habituellement une pitié dédaigneuse ; cette fois je fus touché et lui proposai de lui prêter de l'argent ; il refusa ; je m'imaginai à tort qu'il soupçonnait mon vol de l'autre soir ; cette pensée me troubla.

Nous nous éloignâmes de la foule, et aiguillonnant de l'éperon nos montures, nous nous enfîmes dans des allées écartées où il n'y avait presque personne.

Nous y étions depuis peu de temps, lorsqu'un cri d'horreur retentit dans un fourré ; nous y portâmes nos regards et aperçûmes un malheureux qui se balançait à une branche d'arbre, on venait de le découvrir ; il nous tournait le dos, de sorte que je ne pouvais voir sa figure.

Bientôt un groupe de curieux se forma autour du suicidé qu'on détacha et qu'on coucha sur la neige.

J'étais toujours à cheval et ne pouvais détacher mes regards de ce cadavre dans lequel il m'avait semblé retrouver un être de connaissance.

De nouveaux venus accouraient, questionnaient ceux qui étaient arrivés les premiers.

On disait que le corps était encore chaud, mais qu'il n'y avait aucun espoir de le rappeler à la vie, que c'était un jeune homme vêtu avec élégance.

Les commentaires, les réflexions allaient leur train ; je restais immobile, craignant de constater que mes pressentiments ne m'avaient pas trompé.

Je me décidai cependant à descendre de cheval pour voir de près le cadavre.

Hélas ! c'était bien Massiau dont la mort pesait sur ma conscience.

Déjà avant la soirée de jeu il avait fait de terribles brèches à son capital ; après la dernière perte il avait vu un abîme ouvert sous ses pas, la ruine et la misère en perspective ; il avait perdu la tête et le désespoir l'avait conduit au suicide.

Je restais là, ne pouvant détacher mes regards de ce malheureux ; il me semblait que ses yeux se tournaient vers moi et m'adressaient une malédiction suprême.

J'étais tellement absorbé dans ma rêverie que je ne remarquais pas l'attention dont j'étais l'objet.

Un gardien du bois s'adressa à moi pour me demander si je connaissais le mort.

Je n'entendis pas d'abord sa question qu'il fut

En théorie, cela paraît entendu. Ce qui le prouve, c'est que la préfecture de police reçoit des fonds spéciaux, destinés à venir en aide aux familles que le chômage et la misère jettent inopinément sur le pavé.

Mais, cette année, les fonds, paraît-il, ont manqué. La plupart de ceux qui se sont présentés, leur certificat à la main, ont été brutalement éconduits.

« Pas d'argent ! » Je comprends que la préfecture de police ne peut pas, à elle seule, pourvoir à toutes les nécessités, soulager toutes les misères.

Mais à quoi donc sert l'Assistance publique ? A quoi servent les bureaux de bienfaisance ? L'Assistance publique, telle qu'elle est organisée, ne réalise pas le demi-quart du bien qu'elle pourrait faire. Quand elle se décide à ouvrir sa caisse, elle en sort dix francs.

Dix francs, c'est son chiffre ; elle ne va pas au-delà. Et en voilà pour trois mois !

Qu'elle se trouve en présence d'une seule personne ou d'une famille nombreuse, la somme ne varie pas : dix francs.

Quant aux bureaux de bienfaisance, ils distribuent le plus généralement des bons de pain, de viande ou de paille ; — ce n'est pas avec cette monnaie-là que des ouvriers sans travail peuvent payer leur propriétaire.

Je connais des pauvres gens qui, depuis le 8 avril, couchent sous un hangar. La famille se compose de l'homme, de la femme et de six enfants en bas âge. La dernière née, une petite fille, est morte de froid ; on l'a mise en terre il y a quinze jours. La pauvre mère est au désespoir ; elle craint pour les autres et pour elle-même. Peinez donc ! n'avez d'autre abri, par ce temps, que des planches ! La pluie passe au travers. Tout ce monde couche littéralement dans la boue.

Quelques jours plus tard, le même journal racontait encore ce qui suit :

La misère est plus grande que ne veulent bien le constater la plupart des économistes bourgeois.

A l'histoire navrante de M^{lle} Louise Morel, que nous racontions hier, il est bon de joindre le fait suivant :

Hier, à trois heures et demie, M^{me} Sophie Guichard, âgée de trente-deux ans, demeurant, 18, rue de Constantine, traversait l'avenue Gabriel, en portant dans ses bras un enfant âgé de six mois.

Tout-à-coup, M^{me} Guichard s'affaissa brusquement sur le trottoir.

Les soins les plus pressés lui furent prodigués et la malheureuse femme, revenue à elle, avoua qu'elle souffrait de la faim depuis trois jours.

Une quête faite parmi les nombreux témoins de ce petit drame permettra à M^{me} Guichard d'attendre quelques jours, et nous n'hésitons pas à croire qu'une si affreuse misère ne laissera pas indifférente l'administration de l'Assistance publique.

Voilà où en est réduit le peuple de Paris sous le gouvernement de la République...

Faits divers

Nous croyons devoir indiquer un assez bon moyen de garantir les lettres contre les indiscrétions. Il y a tant de curieux maintenant ! Il consiste à mettre les timbres et l'adresse, non pas sur la face habituelle de l'enveloppe, mais du côté où sont les jointures. L'ouverture des plis devient alors plus difficile, parce qu'il faut décoller d'abord l'enveloppe, puis les timbres appliqués sur une des jointures, et, en outre, faire concorder exactement, en recollant, les jambages des lettres de l'adresse les uns avec les autres, ce qui présente de la difficulté.

Ce procédé, qui contient des garanties sinon absolues, au moins partielles, est fort recommandé.

Le piano de Donizetti vient d'être sauvé d'une enchère honteuse par la municipalité de Bergame, qui a compris le devoir de conserver au public ce souvenir du grand musicien.

Ce piano figure à l'Exposition de Milan. Le pauvre vieil instrument est orné d'une plaque métallique où ont été gravées ces paroles du maître :

« Ne vendre à aucun prix ce piano qui renferme toute ma vie artistique depuis 1822... Qu'il vive autant que je vivrai ! J'ai vécu avec lui l'âge des espérances, la vie conjugale, le veuvage ! Il a entendu mes joies, mes douleurs, mes désillusions ! Il a partagé mes sueurs et mes fatigues. Là a vécu mon génie ! Ton père, ton frère, tous nous l'avons tourmenté ; pour tous, il fut un compagnon ; qu'il soit toujours un ami pour ta fille. »

Triboulet n'est pas tendre pour les politiciens. On a amené, dit-il, un malade dans une maison de santé, pendant l'absence du médecin.

— Où faut-il le mettre en attendant, demande un surveillant au directeur, avec les fous ou avec les maniaques ?

— Comment est-il ?... Que dit-il ?... — Il parle politique. — Mettez-le avec les idiots.

Le chasseur Louis, ordonnance du capitaine S..., tombe malade, et il est conduit à l'hôpital. Les enfants du capitaine, qui adorent le brosseur de leur père, le demandent à tous les échos d'alentour ; force est de leur dire où il se trouve.

Quelques instants après, la petite Gabrielle se déclare indisposée.

— Maman, dit-elle, vas-tu me faire porter à l'hôpital, comme Louis ?

CONSEILS ET RECETTES.

Vins de quinquina. — Prenez : quinquina jaune calysaya, 30 grammes ; alcool à 60 degrés, 60 grammes.

Concassez le quinquina en menus copeaux ; mettez-le dans une bouteille d'un litre, et versez l'alcool dessus. Bouchez hermétiquement, et laissez en contact pendant vingt-quatre heures, puis remplissez la bouteille avec du bon vin de Bordeaux ou de Bourgogne. Faites macérer pendant sept ou huit jours en agitant de temps en temps. Passez et filtrez.

Lorsqu'on veut faire du vin de quinquina au madère ou au malaga, on supprime l'alcool et l'on opère comme précédemment pour tout le reste.

Limonade anti-hémorragique. — Prenez : acide tartrique, 2 grammes ; sirop de gomme, 100 grammes ; eau de fontaine, 900 grammes.

A prendre par grands verres dans les crachements de sang abondants.

REMEDÉ CONTRE LA DYSSENTERIE. — On prend un petit paquet de mille feuilles (*mille folium*), vulgairement appelé saigne-nez ; on le fait bouillir pendant cinq minutes dans un demi-litre de lait, on le passe et on le boit à jeun en deux fois et à une demi-heure de distance. L'indisposition disparaît radicalement.

Remède pour guérir le rouge du chien. — Faire un mélange composé de : moitié huile de cade, moitié huile d'olives, frictionner à deux ou trois reprises les parties atteintes, mais pas plus de la moitié du corps dans aucun cas, de crainte d'asphyxier l'animal. On peut commencer par le ventre ou le dos, mais jamais le corps d'une seule fois.

Purger 2 jours avant les frictions, et 2 jours après la guérison.

Augmenter la dose de l'huile de cade, selon que le chien est plus ou moins vigoureux ; ne pas s'effrayer si le chien devient très-malade et très-maigre.

BOURSE DE PARIS

DU 23 MAI 1881.

Rente 3 0/0.	85 90
Rente 3 0/0 amortissable.	87 30
3 0/0 amortissable (nouveau).	86 75
Rente 4 1/2.	114 10
Rente 5 0/0.	119 25

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Salon de 1881 (3^{me} article), par Daniel Bernard. — Un mariage impérial et royal, par R. B. — Théâtres, par Damon. — L'amiral de la Roncière le Noury, par X. D. — Lettres de M^{me} de Rémusat. — Exposition nationale de Milan, par R. Bryon. — La prison de Moscou, par R. Bryon. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Nouveau système de rectification des alcools. GRAVURES : S. A. I. et R. l'archiduc Rodolphe d'Autriche et S. A. R. la princesse Stéphanie de Belgique. — Salon de 1881 : *Christianisme*, groupe par M. Gustave Dore. — Evénements de Tunisie : Arrivée du général Bréart à la Manouba, près du Bardo, résidence du Bey. — Milan : Vue générale des constructions et du parc de l'exposition nationale de 1881. — En route pour la Sibérie. — Arrestation d'un nihiliste, à Saint-Petersbourg. — Le vice-amiral de la Roncière le Noury. — Rébus. Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 22 mai 1881.

Versements de 123 déposants (25 nouveaux), 45,489 fr. 50 c. Remboursements, 10,854 fr. » c.

M^{lle} COSTE, ancien professeur à Paris, attachée pendant 15 mois à l'établissement de M^{lle} Mathieu, qu'elle a remplacée pendant cinq mois, a l'honneur d'informer les dames de Saumur qu'elle ouvrira le 4 juin prochain, 5, rue de la Chouetterie, des cours pour enfants et jeunes filles d'après la méthode Lévy.

M^{lle} COSTE continuera, comme précédemment, à donner des répétitions particulières.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET AGRICOLE des ÉTATS-UNIS

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE 3, Rue de la Bourse, Paris

Capital Social : 8,000,000 de Francs (Statuts et titres de propriété déposés en l'étude de M^e GENTY, notaire à Paris, 6, boulevard de Strasbourg).

SOUSSION PUBLIQUE à 20,000 Obligations de 500 Fr.

Destinées à la mise en valeur des 40,000 hectares de terre dont la Société est propriétaire au Texas. INTÉRÊT ANNUEL : 30 FRANCS

Payables par semestre, le 15 Avril et le 15 Octobre de chaque année, aux Caisses de la Société, à Paris, 3, rue de la Bourse, et dans les départements, chez les Banquiers ou correspondants de la Société.

Remboursement à 500 Francs. En 30 ans par tirages semestriels. — Le 1^{er} tirage aura lieu le 1^{er} avril 1882.

Prix d'Émission : 450 Francs

JOUISSANCE DU 15 AVRIL 1881	
En souscrivant.....Fr.	50
A la répartition.....	100
Au 15 juillet.....	150
Au 15 octob. (moins le coupon de 15 fr.)	135

Net à payer..... Fr. 435

Le coupon de 15 fr. échéant le 15 octobre 1881, sera reçu en déduction du versement à faire à la même époque.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements ultérieurs, sous bonification d'intérêt aux taux de 5 0/0.

En tenant compte de la bonification d'escompte, les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition auront à verser 446 fr. 85 par obligation, jouissance du 15 avril 1881.

L'intérêt de 30 francs par obligation libérée à la répartition représente un revenu net de 6,70 0/0, non compris la prime de remboursement, et de 7 0/0, y compris la prime de remboursement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- M. le comte de CONSTANTIN, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France, Président.
- M. P. du BELLET, propriétaire, ancien magistrat à la Louisiane.
- M. E. GUILLAUME, O. S., propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France et de la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture.
- M. LAMBERT, propriétaire, membre de la Société des Agriculteurs de France et de la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture.
- M. le vicomte A. de LINIERS, membre de la Société des Agriculteurs de France.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE LES 30 et 31 MAI 1881

A PARIS

Au siège de la Société, 3, rue de la Bourse

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez tous les Banquiers ou Correspondants de la Société.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

FRS d'ASTHME SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{ie} CLERY à Marseille.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHE-FOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

De BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynaucaz (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; Besson, successeur de Texier ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Marché de Saumur du 31 mai.

Blé semence (l ^h)	—	Hulle de noix	50	120
Blé comm. (l ^h)	23	Huile chene.	50	—
Froment (l ^h) 77	23	Graine tréfle	50	—
Halle, moy.	74	— Luzerne	50	—
Séigle	75	Poin. (dr. c.)	780	100
Orge	65	Luzerne	780	—
Avoine bar.	50	Paille	780	52
Pèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza	65	— qualité (500)	—	—
Chenevis	50	13	—	—
Farine, culas	157	59	50	—

COURS DES VINS.

Coteaux de Saumur, 1880, 1 ^{re} qualité	225 à 250
Id., 1880, 2 ^e id.	150 à »
Ordin., envir. de Saumur 1880, 1 ^{re} id.	115 à »
Id., 1880, 2 ^e id.	105 à »
Saint-Léger et environs 1880, 1 ^{re} id.	120 à »
Id., 1880, 2 ^e id.	110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880, 1 ^{re} id.	100 à »
Id., 1880, 2 ^e id.	95 à »
La Vienne, 1880.	90 à »

nouveaux (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1880	1 ^{re} qualité	» à »
Id., 1880, 2 ^e id.	» à »	»
Champigny, 1880	1 ^{re} id.	» à »
Id., 1880, 2 ^e id.	» à »	»
Id., 1880, 3 ^e id.	» à »	»
Id., 1880, 4 ^e id.	» à »	»
Yarrains, 1880	1 ^{re} id.	150 à »
Id., 1880, 2 ^e id.	» à »	140 à »
Bourgueil, 1880	1 ^{re} id.	160 à »
Id., 1880, 2 ^e id.	» à »	150 à »
Id., 1880, 3 ^e id.	» à »	140 à »
Id., 1880, 4 ^e id.	» à »	130 à »
Restigné, 1880	1 ^{re} id.	150 à »
Id., 1880, 2 ^e id.	» à »	140 à »
Chinon, 1880	1 ^{re} id.	150 à »
Id., 1880, 2 ^e id.	» à »	140 à »
Id., 1880, 3 ^e id.	» à »	130 à »
Id., 1880, 4 ^e id.	» à »	120 à »

P. GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M. COURTOIS, notaire
aux Rosiers-sur-Loire.

EXTRAIT D'UN ACTE DE SOCIÉTÉ.

D'un acte reçu par M. Courtois, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire), soussigné, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-un, il appert que :

M. Léopold TRILLON, négociant, demeurant aux Rosiers.

Et M. Louis-Baptiste MEUNIER ou LEMUNIER, propriétaire-cultivateur, demeurant au Petit-Bois, commune des Rosiers.

Ont modifié la société formée entre eux, suivant acte au rapport dudit M. Courtois, en date du dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-un, sous la raison sociale : Léopold Trillon, Meunier et compagnie, pour l'achat et la vente des graines, tant en France qu'à l'étranger.

M. Cyprien VALLET, propriétaire, demeurant au Coin, commune de Saint-Mathurin, vient à la société, qui portera à l'avenir le nom de : Léopold Trillon, Meunier et Vallet.

L'entrée de M. Vallet à la société part du premier mai mil huit cent quatre-vingt-un.

Le siège social demeure aux Rosiers.

M. Trillon conserve seul la signature sociale et l'administration de la société.

Le capital social, primitivement de vingt mille francs, est porté à cinquante mille francs.

La durée de la société reste la même et expirera le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

Une expédition de cette modification de société a été déposée au greffe du tribunal de commerce, le vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-un.

Pareil dépôt a été fait au greffe de la justice de paix du canton nord-ouest de Saumur, le vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-un. (369)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MURAY, ALPHONSE.

Les créanciers de la faillite du sieur Muray, Alphonse, ancien chemisier à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur, au Palais-de-Justice, le mardi 7 juin 1881, à une heure du soir.

Le greffier,
(370) L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Par jugement, en date du 25 mai 1881, le sieur Broisier, Eugène, marchand de meubles, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, 48, a été déclaré en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 7 mai 1881.

Juge-commissaire : M. Boret, Victor.

Syndic provisoire : M. Doussain.
Le greffier du tribunal,
(371) L. BONNEAU.

**A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ
DES BREUILS**

Sise commune de Continvoir, à 10 kilomètres de Bourgueil,

64 hectares se tenant.

FERME : 10 hectares de terre, — 12 hectares de landes.

CLOSERIE DES HARROUIS : 3 hectares de terre.

RÉSERVES : futaie, — taillis, — 600 pieds de châtaigniers et marronniers en rapport, — petite habitation : 39 hectares.

Belle chasse réservée.

S'adresser à M. VOISINE, marchand de biens à Loudun, qui sera à Saumur le 4 juin 1881, café de la Paix. (372)

A LOUER

Pour la Saint-Jean-prochaine,

JOLIE MAISON

FRAICHEMENT RESTAURÉE.

Située rue de la Grise, n° 11.

S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n° 2. (121)

A VENDRE

VIN ROUGE et VIN BLANC récolte 1880, et VIN ROUGE, récolte 1878.

S'adresser à M. MOREAU-BARRIERE à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (309)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE
DE CRÉDIT**

(Actuellement Crédit de France)
17, rue de Londres, Paris

PROPRIÉTAIRE DU

Moniteur des Valeurs à Lots.

**Assemblée générale ordinaire
et extraordinaire**
DU 10 MAI 1881.

Les actionnaires de la Société Générale Française de Crédit se sont réunis le 10 mai en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée ordinaire avait pour objet l'examen des comptes de l'exercice 1880 et la fixation du dividende.

Le rapport du Conseil constate le développement considérable qu'ont pris les opérations sociales pendant l'année 1880.

De l'examen des différents comptes il résulte que le mouvement général qui avait été de 340,514,918 fr. 05 cent. en 1879, s'est élevé en 1880 à 1,004,262,605 fr. 62 cent., présentant une augmentation de 663,747,687 fr. 57 cent.

Le nombre de comptes-courants ouverts au 31 décembre 1880 était de 29,114, il s'est encore accru depuis.

Celui des lettres reçues en 1880 a été de 141,798, non compris les lettres reçues par les succursales.

Enfin, le succès du *Moniteur des Valeurs à Lots* s'est de plus en plus affirmé.

Le nombre des abonnés inscrits qui était au 31 décembre 1879 de 65,000, s'est élevé au 31 décembre 1880 à 126,414 abonnés.

Le solde des bénéfices nets, au 31 décembre 1880, s'élève à fr. 3 millions 851,691 79, qui ont été répartis de la façon suivante :

5 0/0 à la réserve statutaire..... Fr. 178.552 31

Aux actionnaires à titre de premier dividende tenant lieu d'intérêt : 6 0/0 sur les sommes versées sur les actions..... 900.000 »

Aux actionnaires 80 0/0 de surplus à titre de dividende complémentaire..... 2.100.000 »

Prélèvements statutaires..... 525.000 »
A nouveau..... 148.139 48
Total égal... Fr. 3.851.691 79

D'après ces répartitions, les réserves de la Société s'élèvent à fr. 5 millions 960,157,35. Le dividende de l'exercice 1880 est de 50 fr.; 15 fr. ont été payés en octobre dernier, le solde, soit 35 fr. sous déduction des impôts, sera payé à partir du 15 juin.

L'assemblée a réélu pour six ans M. le marquis de Strada, administrateur sortant, et a nommé MM. Herbin et Tournier, commissaires pour l'exercice 1881.

L'assemblée générale extraordinaire, en présence du développement des opérations sociales, a, sur la proposition du Conseil, pris les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION.

Le capital social pourra être élevé de 30 millions de francs, chiffre actuel, jusqu'à 150 millions de francs, et ce par augmentations fractionnelles et successives.

Tous pouvoirs sont dès à présent donnés au Conseil d'administration pour créer et émettre, aux effets ci-dessus, jusqu'à 240,000 actions nouvelles de 500 fr. chacune et ce en procédant par augmentations fractionnelles et successives, dont il fixera l'importance et l'époque.

Toutefois la première de ces augmentations successives portera le capital au minimum à 60 millions et au maximum à 75 millions de francs. Les actions constituant cette première augmentation seront émises jouissance du 1^{er} janvier 1881 et chaque actionnaire aura à verser, par action sous-crite, 250 fr. pour libération de moitié, 90 fr. pour les réserves et 10 fr. qui seront portés au compte de profits et pertes, soit au total 350 fr. par action.

Par cette mesure le chiffre des réserves atteindra une somme supérieure au tiers du capital versé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION.

En application des prescriptions de l'article 8 des statuts, un droit de préférence est accordé aux actionnaires pour la souscription des actions nouvelles, jusqu'à concurrence des 90,000 actions constituant le maximum de la première augmentation.

Les actionnaires qui useront de leur

droit devront déposer, du 17 mai courant au 7 juin prochain, soit au siège social, soit dans l'une des succursales de la Société, les actions qu'ils possèdent, accompagnées du versement de 350 francs par chaque action nouvelle qu'ils souscriront. Le coupon de 35 fr. par action ancienne, échéant le 15 juin prochain, sera, sous diminution de l'impôt, pris en déduction de ce versement.

TROISIÈME RÉSOLUTION.

Il est apporté aux Statuts les modifications suivantes :

L'article 2 est ainsi modifié : « La Société prend la dénomination de **Crédit de France.** »

L'article 5, fixant le capital, sera modifié conformément à la première proposition déjà votée.

Le premier paragraphe de l'article 17 est ainsi modifié :

« La Société est administrée par un Conseil composé de neuf membres » au moins et de vingt-cinq membres » et nommés par l'assemblée générale. »

Le premier paragraphe de l'article 18 est ainsi modifié :

« Du jour où ils entrent en fonctions » et pendant toute la durée de leur mandat, les administrateurs doivent affecter à la garantie de leur gestion » la quantité de cent actions. »

QUATRIÈME RÉSOLUTION.

L'assemblée nomme administrateurs pour six années :

MM.

le Comte d'Aguesvives, O. *, ancien député, administrateur de la Compagnie des Immeubles, Paris.

Numa Baragnon, G. C. *, sénateur, Paris.

Carvez, ingénieur des mines, juge au tribunal de commerce de Saint-Etienne.

le Comte Gédéon de Clermont-Tonnerre, propriétaire, Paris.

le Comte Roger du Demaine, *, ancien député, ancien maire d'Avignon.

Paul Desurmont, industriel.

Degres, *, ancien Conseiller de Cour d'appel.

le Marquis de Feymol, *, industriel, Lyon.

le prince de Lucigne-Faucigny, ancien député, Paris.

le Comte de Montaignac, ancien receveur des finances, Paris.

le Comte de Nadailac, propriétaire, Nevers.
la Marquis de Perrochel, député de la Sarthe, Paris.
le Vicomte de Pelleport-Burete, *, ancien sénateur, ancien maire de Bordeaux, Bordeaux.
le Baron Collin de la Perrière, O. *, ancien inspecteur général des finances, ancien trésorier-payeur général, Caen.
le Comte de la Vieville, propriétaire, Paris.

**MACHINES À COUDRE
VÉRITABLES SINGER**

Payables 3 fr. par semaine.

Dépôt à Saumur, chez M. FAYARD, rue de la Visitation, 56.

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS.

FAITES VOIRE PORTRAIT VOUS-MÊME

Avec le **Nouvel Appareil Français**, on obtient, sans connaissance de la Photographie, de belles cartes-visites, vues, tableaux, gravures; le **Nouvel Appareil** fonctionne sans objectif, par tous les temps. L'Appareil complet, avec instruction et fournitures, est livré, franc de port et d'emballage, contre mandat-poste.

— L'appareil avec fournitures :
Pour 12 cartes, prix : 5 fr.
24 — 6 fr.
36 — 8 fr.

M. RENARD, 3, rue de l'Abbaye, à Paris. (283)



Saumur, imprimerie P. GODET

GRANDS MAGASINS DU

PALAIS

DES MARCHANDS

LES PLUS VASTES DE TOUT L'OUEST

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

**EXPOSITION COMPLÉMENTAIRE
DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ**

GRANDE MISE EN VENTE

Des Tissus et Toilettes Nouvelles

AVIS. — L'Exposition complémentaire des NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ qui s'ouvre actuellement présente beaucoup d'intérêt. DE GROSSES AFFAIRES ont été traitées aux Comptoirs de Soieries, Etoffes nouvelles, Tissus imprimés, Ombrelles, etc., etc. Nos ateliers nous ont livré une énorme quantité d'Objets confectionnés, qui sont appelés à avoir un Grand Succès.